



DIRECTIVE DEPARTEMENTALE

relative aux

Tarifs de reproduction des bibliothèques scientifiques et des bibliothèques municipales de la Ville de Genève

Domaine	Référence et version	Rédigée par
Organisation et gestion	D3.08.01.v2.1	M.-A. Python (DCTN)
Approuvée par	Mise à jour le	Entrée en vigueur le
Direction du DCTN	14.07.2020	01.01.2012

But(s) de la directive
Fixer le prix des prestations de reproduction (numérisation, photographie numérique, photocopie, microfilm) appliqué par les bibliothèques de la Ville de Genève
Champ d'application
Toutes les bibliothèques de la Ville de Genève (voir liste ci-après)
Exclusion(s)
N.A.
Mot(s) clé(s)
Tarifs ; reproduction ; bibliothèques
Abréviation(s) utilisée(s)
TIFF (Tagged Image File Format) ; PDF (Portable Document Format) ; JPG (Joint Photographic Experts Group) ; DCTN (Département de la culture et de la transition numérique)
Référence(s) juridique(s)
Règlements municipaux relatifs aux bibliothèques LC 21 631.1 à LC 21 639
Directive(s) associée(s)
N.A.

Date et signature de la direction du Département
25.8.2020 C. Bal

Table des matières

1	Objectifs et champs d'application	3
2	Numérisation	3
3	Photographie numérique	4
4	Photocopie	4
5	Microfilm.....	4
6	Frais de livraison	4
7	Copies faites par l'utilisateur.....	5
8	Taxe d'utilisation en cas d'emploi commercial	5
9	Historique des versions	5

1 Objectifs et champs d'application

La directive départementale relative aux tarifs de reproduction des bibliothèques scientifiques et des bibliothèques municipales de la Ville de Genève fixe le prix des prestations de reproduction appliqué dans les bibliothèques rattachées au DCTN.

Sont concernées, les bibliothèques suivantes :

- Bibliothèque de Genève
- Bibliothèque du Muséum d'histoire naturelle et du Musée d'histoire des sciences
- Bibliothèque du Musée d'ethnographie
- Bibliothèque des Conservatoire et Jardin botaniques
- Bibliothèque d'art et d'archéologie
- Bibliothèque de l'Institut et Musée Voltaire
- Bibliothèque musicale
- Bibliothèques municipales.

La présente directive est élaborée conformément aux règlements municipaux relatifs aux bibliothèques (LC 21 631.1 à LC 21 639) et dans le respect de l'article 14, alinéa 6 du Règlement d'utilisation des Bibliothèques municipales (LC 21 631.1) qui précise que : « Le-la conseiller-ère administratif-ive en charge du DCTN fixe les tarifs de reproduction des bibliothèques par voie de directive ».

Les tarifs énoncés s'entendent en francs suisses (CHF).

Certaines prestations ne sont pas proposées dans toutes les bibliothèques.

2 Numérisation

Tous types de documents

Produit fourni: fichier numérique TIFF/PDF (min. 300 dpi) ou tirage papier (A4 ou A3)

	1-50	51-100	> 100
A4 – niveaux de gris ou couleur	1.00	0.80	0.60
A3 – niveaux de gris ou couleur	2.00	1.60	1.20
A2 – niveaux de gris ou couleur	4.00	3.20	2.40
A1 – niveaux de gris ou couleur	6.00	4.80	3.60
Fichier numérique et tirage papier	+ 50 %		

Document standard (livre, périodique) postérieur à 1850, pouvant s'ouvrir à plat. Ne convient pas à la publication

Produit fourni: fichier numérique PDF ou tirage papier

	1-50	51-100	> 100
A4 – noir/blanc	0.50	0.40	0.30
A3 – noir/blanc	1.00	0.80	0.60
Fichiers numériques et tirage papier	+ 50 %		

Rabais "Bibliothèque numérique"

Accordé pour la reproduction de documents entiers qui s'inscrivent dans les plans de numérisation de la bibliothèque	- 50 %
--	--------

3 Photographie numérique

Qualité publication, avec charte de contrôle

Produit fourni: fichier numérique TIFF

	1-10	11-20	> 20
Haute résolution	20.00	18.00	16.00

Qualité documentaire. Ne convient pas à la publication

Produit fourni: fichier numérique JPG (max. 1'200 pixels)

	1-10	11-20	> 20
Basse résolution	5.00	4.00	3.00

Tirage photographique

	1-10	11-20	> 20
A4	10.00	9.00	8.00
A3	20.00	18.00	16.00

4 Photocopie

Document standard (livre, périodique) postérieur à 1850, pouvant s'ouvrir à plat. Ne convient pas à la publication

	1-50	51-100	> 100
A4 – noir/blanc	0.50	0.40	0.30
A4 –couleur	1.00	0.80	0.60
A3 – noir/blanc	1.00	0.80	0.60
A3 – couleur	2.00	1.60	1.20

5 Microfilm

	1-50	51-100	> 100
Tirage papier A4 ou A3	1.00	0.80	0.60
Numérisation d'après microfilm	1.00	0.80	0.60
Duplicata de microfilm, forfait	75.00		

6 Frais de livraison

Envoi par Email, jusqu'à 2 MB	gratuit
Envoi par Internet, par 4 GB	10.00
Données sur CD/DVD ou carte mémoire SD, par 4 GB	10.00

Données sur clé USB ou carte mémoire SD fournie par le client	5.00
Envoi postal	selon tarifs en vigueur
Frais de facturation	10.00

7 Copies faites par l'utilisateur

Au moyen des appareils de reproduction mis à disposition par la bibliothèque
Document standard (livre, périodique) postérieur à 1850, pouvant s'ouvrir à plat ou microfilm
Ne convient pas à la publication

Impression papier / Photocopie	0.20
--------------------------------	------

8 Taxe d'utilisation en cas d'emploi commercial

	1-10	> 10
Publication, exposition – par image utilisée	20.00	sur devis
Autre forme d'utilisation: reprint d'œuvre, publicité, utilisation promotionnelle, objet dérivé, ...	sur devis	

9 Historique des versions

Date	N° révision	Objet
01.09.2012	0	Création
06.06.2014	1	Mise à jour (forme)
26.09.2016	2	Modifications mineures (art.1 et 7)
14.07.2020	2.1	Màj. noms et abréviations dép.